



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving/Réception des soumissions
Anouk.st-aubin@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT NE COMPORTE PAS D'EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Équipement standard de mesure de la vitesse par LASER/LIDAR		Date 2023-07-27
Solicitation No. – N° de l'invitation A/202200846		Amendment No. – N° de la modification 5
Client Reference No. - No. De Référence du Client 202200846		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	14 :00	EDT(Eastern Daylight Time) HAE (heure avancée de l'Est)
On / le :	2023-08-01	
Delivery - Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes - Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Anouk.st-aubin@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – No. de téléphone 438-462-2984	Facsimile No. – No. de télécopieur	

Delivery Required – Livraison exigée	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Question 1 :

Page 48 : L'exigence O2.7 indique que le dispositif doit « être fabriqué d'une (1) pièce de manière à ce que la poignée fasse partie intégrante du corps du dispositif LASER et qu'on ne puisse pas la retirer; ».

Une poignée qui ne peut pas être détachée manuellement est-elle acceptable? (Ma question signifie que la poignée ne fait pas partie intégrante du corps du dispositif, mais y est fixée au moyen de vis, empêchant ainsi l'utilisateur de la retirer.)

Réponse 1 :

Une poignée fixée au corps du dispositif au moyen de vis et que les utilisateurs finaux ne peuvent pas retirer rapidement ou facilement est acceptable.

Question 2 :

Pour nous aider à bien comprendre vos besoins, pouvez-vous expliquer pourquoi un dispositif fabriqué d'une (1) pièce est requis?

Réponse 2 :

Un dispositif fabriqué d'une pièce est requis pour faciliter l'utilisation du dispositif par notre utilisateur final et éliminer le risque qu'une pièce essentielle du dispositif soit perdue ou endommagée après son retrait du corps du dispositif.